



Qui valide les devis pour les travaux de copropriété

Par **kypso**, le **07/03/2009** à **18:56**

Je suis propriétaire d'un F2 dans une petite copropriété. Lors de l'AG, des travaux d'étanchéité de la terrasse du 5ème étage ont été votés. Les 2 devis présentés lors de l'AG n'ont pas été retenus. Alors de nouveaux devis auraient dû nous être présentés ultérieurement. Or, je n'ai rien reçu. Et, aujourd'hui, je reçois un appel de fonds pour un devis 2 fois plus élevé que les autres. N'ayant pas vu ce devis qui me semble excessif, suis-je en droit de refuser de payer? Ou l'acceptation du devis par une majorité suffit-elle à le faire valider?